

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Port-du-voile-la-CEDH-rejette-des>



# Port du voile : la CEDH rejette des plaintes contre la France

- ACTUALITÉS - France -

Date de mise en ligne : mercredi 22 juillet 2009

---

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

---

### **La Cour européenne des droits de l'homme a déclaré irrecevables des plaintes contre la France concernant l'exclusion d'élèves d'établissements scolaires en raison du port de signes ostensibles d'appartenance religieuse.**

LEMONDE.FR avec AFP | 17.07.09 | 19h34

Les enfants des familles Aktas, Bayrak, Gamaleddyn, Ghazal et Singh étaient inscrits à la rentrée scolaire 2004-2005 dans des établissements publics. Le jour de la rentrée, les jeunes filles, de confession musulmane, se présentèrent avec les cheveux couverts d'un voile ou d'un couvre-chef. Les garçons Singh étaient coiffés du keski, un sous-turban porté par les sikhs.

#### **"PROTECTION DES DROITS D'AUTRUI"**

Selon les proviseurs, ces accessoires étaient contraires aux dispositions prévues par la loi du 15 mars 2004 interdisant des signes ou des tenues manifestant ostensiblement l'appartenance à une religion. Mlles Bayrak, Gamaleddyn et Aktas substituèrent ensuite un bonnet à leur voile. Mais le conseil de discipline des établissements avait prononcé leur exclusion définitive pour non-respect du code de l'éducation.

Devant la CEDH, les familles dénonçaient une violation de leur liberté de pensée et de religion ainsi qu'une différence de traitement fondée sur leur religion. **"Ce sont ces impératifs de protection des droits d'autrui et de l'ordre public qui ont motivé l'exclusion, et non des objections aux convictions religieuses des élèves"**, a jugé la CEDH.

La sanction d'exclusion "n'est pas disproportionnée, les élèves ayant eu la possibilité de poursuivre leur scolarité au sein d'établissements d'enseignement à distance", a-t-elle ajouté.